

COMPRENDRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bilan financier et choix de gestion : où en est notre commune ?

Depuis notre élection en mars, un audit financier a été mené sur la gestion de la commune. Nous en avons présenté les résultats lors d'une **réunion publique le 26 juin dernier, devant près d'une centaine d'habitants**. Nous les en remercions : cette mobilisation témoigne de l'intérêt de chacun pour l'avenir de Festubert.

Ce document vous restitue, de façon simple, ce qui a été présenté ce soir-là et les décisions prises depuis et votées lors du dernier Conseil Municipal.

CE QUE RÉVÈLE L'AUDIT



Festubert est une commune sans dette, mais dont les marges financières se sont fortement réduites depuis 2021.

Quelques chiffres :

Trésorerie : 929 000 € en 2021 à 20 000 € en 2025, soit **-97,8 %**

Fonds de roulement (réserve de sécurité) : 1 268 000 € à 160 000 €, soit **-87 %** il ne couvre plus que 57 jours de charges

Capacité d'autofinancement : **négative** pour la 3^e année consécutive

Depuis 2023, les charges dépassent les recettes et cette situation ne nous permet pas de solliciter de prêt bancaire.

NOS CHARGES 929 874€



NOS RECETTES 910 471 €

Masse salariale totale - 535 500 € **57,6 %**

Gaz - 65 511 € **7,1 %**

Cantine* - 52 400 € **5,6 %**

Indemnités des élus - 58 664 € **6,3 %**

Assurances & maintenance - 56 873 € **6,1 %**

Électricité - 28 286 € **3,0 %**

Centre aéré* - 24 000 € **2,6 %**

Autres dépenses (services techniques, sorties scolaires, carburant, assurance salarié)

96 649 € **10,4 %**

Subventions associations - 13 000 € **1,4 %**

Bibliothèque - 7 340 € **0,8 %**

**hors personnel, déjà compté*

Compensation SIZIAF 386 994 € **42,5 %**

Impôts directs locaux 314 820 € **34,6 %**

Dotation État (DGF) 75 769 € **8,3 %**

Taxe électricité & pylônes 48 090 € **5,3 %**

Fonds FNGIR + péréquation 58 640 € **6,4 %**

Dotation État communes rurales 20 850 € **2,3 %**

Autres dotations 5 308 € **0,6 %**

➔ Prendre nos responsabilités, c'est donc faire des choix difficiles aujourd'hui pour préserver la capacité de la commune à porter des projets demain et espérer, d'ici 4 ans, retrouver une trésorerie saine.

Il nous faut augmenter nos recettes et baisser nos dépenses.

UNE CHARGE DE PERSONNEL AU-DELÀ DU SEUIL RECOMMANDÉ

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS POSTES

Personnel mairie 158 000 €

Service technique & garde & ATSEM 151 000 €

Personnel de ménage 76 000 €

Personnel cantine 73 000 €

Personnel garderie 45 000 €

Professeurs école de musique 32 500 €

NOTRE CONSTAT

- **57 % des dépenses de la commune vont au personnel** — le premier poste de charges, de loin
- **Facture énergétique salée**, avec en plus 2 chaudières défectueuses depuis 2 ans (école et garderie)
- **73 348 € de vidéosurveillance non réglés**, avec seulement 20 000 € de subvention récupérables une fois la facture payée — sans compter la maintenance à venir
- **Contrats non renégociés depuis plusieurs années** (maintenance, assurances, prestations) : tous les partenaires de la commune ont été reçus pour remettre ça à plat
- **Indemnités des élus baissées, mais l'effet est neutralisé par une baisse équivalente de la dotation de l'État**

➡ **Il faut faire des économies, tout en préservant les services essentiels à la population. Nous n'augmenterons toutefois pas les impôts locaux cette année et nous nous attelons à rééquilibrer le budget.**

« Je veux regarder devant : trouver des solutions et remettre le navire sur le bon parcours. » Gérard Loiseau

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2026

Fermeture de l'école de musique municipale

Au 1er septembre 2026 (8 voix pour, 5 abstentions, 2 voix contre)

Pourquoi ? Un coût important pour un nombre restreint d'usagers, au regard des capacités financières actuelles. **Seuls 23 élèves profitent des cours dispensés par des professeurs qui coutent 32 500€ annuels.**

Nous allons étudier une mutualisation avec les communes voisines pour continuer, toutefois, à proposer une offre musicale.

Cantine scolaire : le repas passe à 4€ pour tous.

Un repas coûte réellement entre **9 et 10 € à la commune** une fois personnel et charges intégrés : la commune finance donc plus de la moitié du coût réel de chaque repas.

Une pénalité de 8,00 € en cas d'absence de réservation est aussi mise en place.

Garderie municipale : réévaluation du tarif soit 1 € par tranche de 30 minutes

Pénalités de 3€ en cas d'absence de réservation ; de 5€ par tranche de 15 minutes au-delà de 18h30 (heure de fermeture) ; le goûter reste inchangé à 0,80 €

Là aussi, le tarif était très inférieur au coût réel (45 000 € de personnel mobilisé pour 16 600 € facturés aux parents en 2025)

Pourquoi revoir ces tarifs ? Ils sont restés inchangés depuis longtemps or les coûts ont augmenté. Ils s'appliquent dès la rentrée 2026.

Nouveau portail unique MyPérischool

À compter du 1er septembre 2026, MyPérischool devient le prestataire unique pour les inscriptions et paiements cantine/garderie

Pourquoi ? **Simplifier et sécuriser** la gestion administrative

Les familles devront s'inscrire avant la rentrée

CE QU'ON A DÉJÀ CHANGÉ, À NOTRE ÉCHELLE

Faire des économies, ce n'est pas rester les bras croisés.

Depuis mars, avec peu de moyens, du dialogue, des idées, **4 commissions de travail** ont déjà fait bouger les choses :

École, cantine, garderie

Création d'une infirmerie à l'école, déplacement du bureau de la directrice, ajout de porte-manteaux pour les CP, achat de 30 chaises et tabourets, rafraîchissement du potager, sécurisation contre les intrusions, réorganisation de la garderie.

Vie associative et fêtes

Création du Comité des fêtes, organisation réussie de la chasse aux œufs de Pâques, de la cérémonie du 8 mai, du Parcours du Cœur, et d'un 13 Juillet particulièrement prisé (160 repas et vous étiez nombreux, Place de l'Eglise !)

Rencontre de tous les présidents d'association, suppression de la caution pour la salle des fêtes, subventions maintenues aux associations.

Travaux et sécurité

Sécurisation de la circulation et du stationnement par plus de contrôles, plus de 4 000 fleurs plantées, rénovation totale de la sacristie par les agents communaux eux-mêmes, audit complet des bâtiments engagé pour faire des économies d'énergie.

Finances

Baisse des indemnités des élus de près de 11 000 €/an, travail engagé sur les économies d'énergie. Le dossier de liquidation judiciaire du Proxy vient d'être déposé, nous espérons récupérer le local et étudier de nouveaux profils pour une activité pérenne.

« Le moral est bon, parce qu'on corrige déjà des choses avec peu de moyens. » Gérard Loiseau, maire de Festubert

ET MAINTENANT ?

Cette étape n'est qu'un point de départ.

Nous savons désormais où nous marchons.

Notre objectif : redonner à la commune les marges de manœuvre nécessaires pour continuer à porter des projets pour Festubert. À notre échelle, une commune de 1263 habitants, cela passe aussi par la mutualisation de certains services avec les communes voisines.

Nous allons trouver des solutions, être créatifs et nous vous convierons à de nouvelles réunions publiques pour envisager ensemble, le futur de Festubert.



Vos élus vous souhaitent une très belle fin d'été.

RESTONS EN LIEN !



**ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE D'INFORMATIONS DE LA MAIRIE
EN SCANNANT AVEC VOTRE TÉLÉPHONE CE QR CODE:**



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28 AOUT A 19H !
RAPPEL : VOUS POUVEZ Y ASSISTER SI VOUS LE SOUHAITEZ